



CARLA DEL PONTE À L'HEURE DU JUGEMENT DERNIER

APRÈS AVOIR TRAQUÉ LA MAFIA, LES CRIMINELS EN COL BLANC ET LES CRIMINELS DE GUERRE PENDANT DES ANNÉES, L'ANCIENNE PROCUREURE DE LA CONFÉDÉRATION A CLAQUÉ LA PORTE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE L'ONU EN SYRIE DURANT L'ÉTÉ 2017. ELLE S'EN EST EXPLIQUÉE À L'OCCASION D'UNE CONFÉRENCE DONNÉE LORS DE LA CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DES PRIX LATSIS UNIVERSITAIRES. ENTRETIEN.

On connaît sa pugnacité et son extraordinaire énergie. Ce que l'on sait moins, c'est que Carla Del Ponte, coupe garçonnette d'un blond impeccable malgré ses 71 printemps, est aussi une véritable bête de scène. En entretien comme devant le millier de personnes réunies pour la conférence organisée en octobre dernier dans le cadre de la cérémonie en l'honneur des Latsis universitaires, elle alterne moments d'émotion – le récit de cette femme violée avant de voir ses trois enfants éborgnés sous ses yeux – et anecdotes bien senties – les fiches de l'ancienne secrétaire d'État américaine Madeleine Albright, le baisemain du président Jacques Chirac, les manigances du conseiller fédéral Christoph Blocher – avec un art du tempo digne des meilleurs maîtres du « stand up ». Si la frustration est encore palpable, il n'y a nulle trace d'amertume chez celle qui a claqué la porte de la Commission d'enquête de l'ONU sur la Syrie l'été dernier pour dénoncer son inaction. Tout juste le regret de terminer sur un échec une carrière de procureure qui, jusque-là, lui avait permis d'accumuler les succès. Contre les mafieux de la « pizza connection » d'abord. Contre le blanchiment d'argent ensuite. Puis, enfin, contre les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en ex-Yougoslavie et au Rwanda.

Campus : Petite, vous rêviez de devenir médecin comme deux de vos frères. Qu'est-ce qui vous a incitée à vous tourner finalement vers une carrière en droit ?

Carla Del Ponte : Le temps. Mon père était en effet convaincu que j'étais destinée à me marier et à élever des enfants et donc que je ne travaillerais jamais. Mais j'ai toujours été têtue, si bien qu'à force d'insister je suis tout de même parvenue à le convaincre de me laisser entamer des études de droit. Je les ai choisies parce qu'elles étaient deux fois plus courtes que celles de médecine. C'est vous dire si j'avais la vocation...

Vous avez rapidement quitté l'Université de Berne pour celle de Genève. Pourquoi ?

À Berne, les cours de première année faisaient une large place au droit administratif et au droit des obligations, matières que je trouvais extrêmement ennuyeuses. Je passais donc le plus clair de mon temps à faire du sport plutôt que d'aller en cours. L'année suivante, j'ai décidé d'aller à Genève parce que j'aimais bien cette ville et que j'étais attirée par l'idée de faire du droit international. C'est là que j'ai découvert, grâce au professeur Philippe Graven qui était fantastique, que la seule matière qui me stimulait était le droit pénal : il y avait des victimes et j'avais le sentiment de pouvoir faire quelque chose de concret pour les aider.

Carla Del Ponte

Magistrate

Née en 1947 au Tessin, Carla Del Ponte effectue des études de droit à l'Université de Berne puis à l'Université de Genève où elle découvre le droit pénal et la criminologie. Elle effectue ensuite un «Master of Laws» en Grande-Bretagne.

À la tête de son propre cabinet d'avocats dès 1975, elle est nommée juge d'instruction en 1981, puis procureure du canton du Tessin en 1985. Procureure générale de la Confédération à partir de 1994, elle prend la tête du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal pour l'ex- Yougoslavie en 1999. Ambassadrice de Suisse en Argentine entre 2008 et 2012 elle est membre de la Commission d'enquête des Nations unies sur la Syrie de 2012 à 2017.

Malgré vos brillants résultats, vous avez dû attendre près de dix ans avant d'accéder à la magistrature. Le fait d'être une femme a-t-il joué en votre défaveur durant cette période ?

À l'époque, la profession de procureur était encore essentiellement un métier d'homme. Pour prouver que j'étais capable d'assumer une telle tâche, j'ai sans doute dû en faire plus que mes collègues masculins.

En quelques années, vos activités en matière de lutte contre la criminalité financière ont fait de vous une des «bêtes noires» de la mafia qui a d'ailleurs tenté de vous assassiner en 1989 à Palerme. Comment avez-vous vécu cette période ?

J'avais 27 ans quand j'ai commencé à travailler sur ce genre de dossiers. La justice tessinoise recevait alors de nombreuses commissions rogatoires de la part du juge italien Giovanni Falcone et comme personne ne voulait s'en occuper, c'est à moi qu'on les a confiées. Ce fut une chance extraordinaire, car j'ai beaucoup appris au contact des magistrats italiens et en particulier du juge Falcone, que ce soit

dans le cadre du procès de la «pizza connection» ou de l'opération «mani pulite». J'en suis sortie avec une connaissance approfondie de la mafia et la satisfaction d'avoir pu séquestrer de très nombreux comptes bancaires frauduleux. Cela m'a valu une certaine notoriété et lorsque j'ai été nommée au poste de procureure de la Confédération il paraît que de nombreux banquiers tessinois ont sabré le champagne.

Face aux menaces qui pesaient sur vous, vous n'avez jamais songé à jeter l'éponge ?

Lorsque j'ai appris qu'un attentat avait été organisé contre nous, ça m'a fait un choc. Et encore plus, ensuite, lorsque le juge Falcone a été assassiné. Mais ça ne m'a pas marquée dans mon travail. Ou plutôt cela eut un effet positif : je me suis sentie encore plus motivée.

Dans quelles conditions avez-vous rejoint le Tribunal international de La Haye ?

Bien que n'étant membre ni de l'OTAN ni de l'Union européenne, la Confédération souhaitait proposer ma candidature pour cette mission. J'avais beaucoup de travail à l'époque et j'étais très contente de ce que je faisais, mais comme on m'avait assuré qu'il n'y avait pratiquement aucune chance pour que j'obtienne le job, j'ai fini par accepter. Résultat : quinze jours plus tard, j'étais convoquée à New York pour un entretien avec le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui m'a donné une semaine pour me décider.

Quelle était l'atmosphère à votre arrivée aux Pays-Bas ?

J'ai à peine eu le temps de poser mes valises avant de me rendre à ma première réunion. Avec mon anglais d'Oxford, j'étais un peu perdue face à ces interlocuteurs dont certains avaient un accent terrible dans la langue de Shakespeare et je n'ai pratiquement rien

compris de ce qui se disait. Sur le moment, c'était un peu la panique. J'avais aussi tout d'un coup 600 collaborateurs à gérer (contre une trentaine à Berne). J'avoue m'être demandé parfois ce que je faisais là, mais les choses se sont rapidement mises en place et au final nous avons fait de l'excellent travail tant au Rwanda qu'en ex-Yougoslavie, où nous sommes parvenus à arrêter et à juger 161 hauts responsables politiques et militaires.

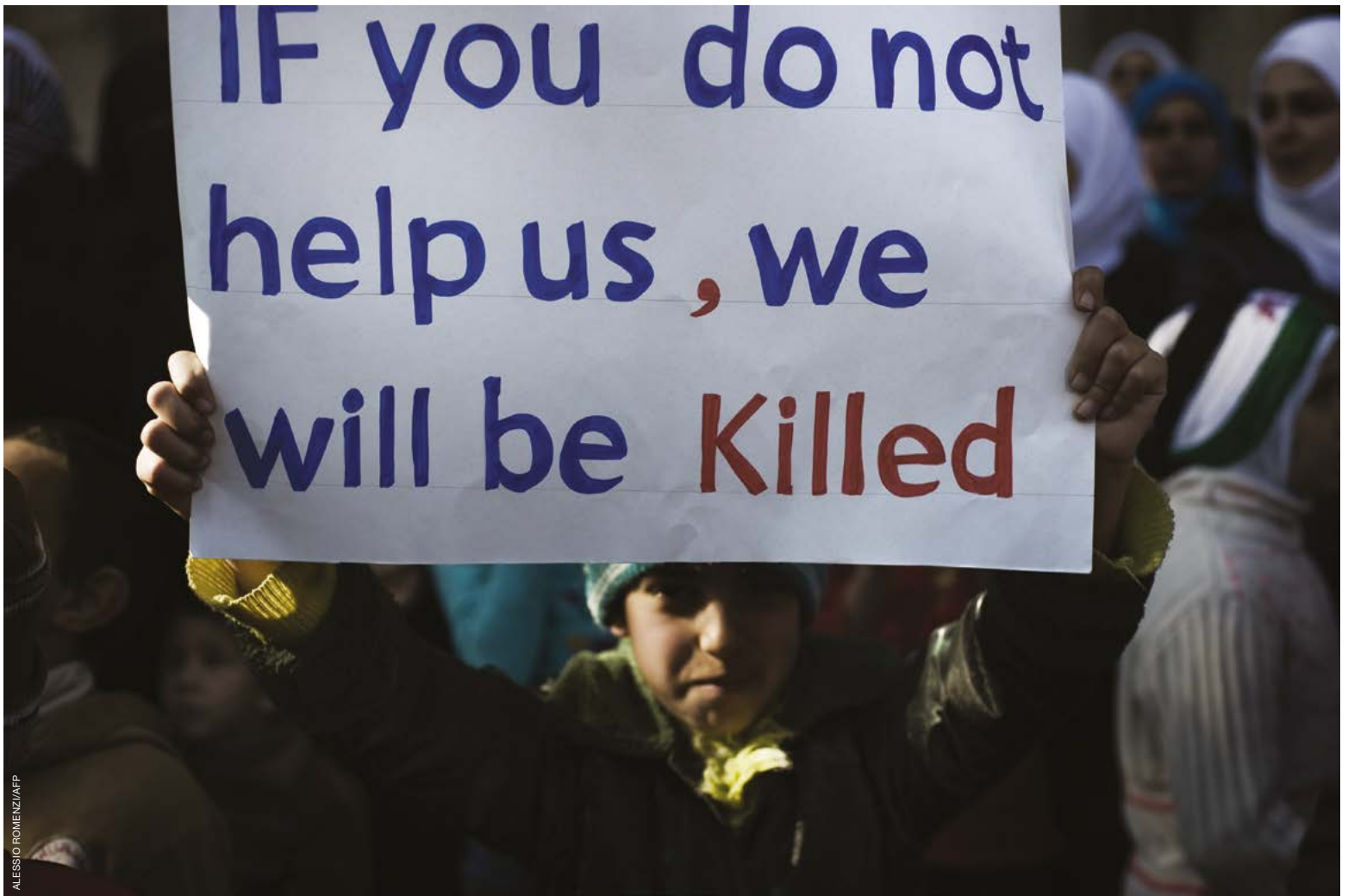
Avez-vous ressenti la mort de Slobodan Milosevic, qui a entraîné l'arrêt de son procès, comme un échec ?

Sur le moment, j'étais effectivement dans une colère noire. C'était le premier réquisitoire jamais conduit contre un ancien chef d'État que nous étions à deux doigts de condamner. Et soudain, tout est tombé à

« COMME ON M'AVAIT ASSURÉ QU'IL N'Y AVAIT PRATIQUEMENT AUCUNE CHANCE POUR QUE J'OBTIENNE LE JOB, J'AI FINI PAR ACCEPTER. »

l'eau, empêchant les victimes d'obtenir justice. Je refuse cependant de voir cet épisode comme un échec. Nous n'avons pas commis d'erreur, le Tribunal n'a rien à se reprocher. C'est une question de malchance. La seule chose qui m'embête c'est que cet homme ne méritait pas une mort si douce.

Sous pression américaine votre mandat de procureure générale du Tribunal pénal international pour le Rwanda n'a pas été renouvelé. En quoi dérangiez-vous Washington ?



ALESSIO FROMENZI/AFP

Globalement, il était plus facile d'enquêter sur le génocide du Rwanda que sur les crimes commis en ex-Yougoslavie. Comme l'ancien premier ministre du gouvernement génocidaire a avoué tout de suite, nous disposions d'un témoin très solide. Le problème, c'est que j'avais également ouvert une enquête contre le président Kagamé, qui est d'ailleurs toujours en place, ce que les Américains jugeaient indésirable politiquement.

Après huit ans à La Haye, vous avez accepté un poste d'ambassadrice de la Confédération en Argentine. Pourquoi ce revirement ?

Après toutes ces années de travail acharné, ce fut une parenthèse bienvenue. En comparaison, j'avais l'impression d'avoir droit à des vacances bien payées. Cela m'a donné l'occasion de visiter le pays, de rencontrer la veuve de Jorge Luis Borges, l'ancien pilote de formule 1 Carlos Reutemann et Diego Maradona, mais aussi de rendre visite à de nombreux expatriés auprès desquels j'ai enfin appris notre hymne national et mangé une quantité incalculable de fondues. Plus sérieusement, durant cette période j'ai aussi mis sous toit un accord d'assistance mutuelle entre la Suisse et l'Argentine

et j'ai travaillé avec certains procureurs locaux sur le dossier des disparus.

Étiez-vous consciente des difficultés à venir lorsque vous avez choisi de quitter cette retraite dorée pour rejoindre la Commission d'enquête de l'ONU sur la Syrie ?

Je sais depuis longtemps que la justice internationale est très dépendante de la coopération des États mais j'ai accepté ce mandat parce que je voulais obtenir justice pour les victimes. J'avais en effet l'impression que c'était le seul moyen de soulager un peu leurs souffrances. Mais en six ans, rien n'a été fait. À un moment, c'est devenu insupportable alors je suis partie en guise de protestation et pour alerter l'opinion.

Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

Depuis le début de ce conflit, des crimes ont été commis par chaque camp : le régime de Bachar el Assad, les opposants, les groupes terroristes, etc. La Commission a remis plusieurs rapports mentionnant ces faits au Conseil de sécurité à qui il revenait de décider de la création d'un tribunal « ad hoc ». Mais à cause de la Russie, qui a systématiquement imposé son veto, rien n'a bougé. Pour les criminels, l'impunité est aujourd'hui totale.

La voie est donc sans issue ?

Les outils sont là, ce qui fait défaut, ce sont des personnalités ayant la volonté d'agir. Il reste donc de l'espoir. Et qui sait, peut-être qu'une fois la paix revenue, le Conseil de sécurité décidera qu'il est temps de rendre justice. Mais plus le temps passe, plus les preuves seront difficiles à réunir.

Quel regard portez-vous sur le sort réservé aux migrants qui traversent la Méditerranée pour fuir ce conflit ?

Je trouve honteux que l'Europe ne soit pas parvenue à trouver un moyen d'aider ces gens. L'Italie, qui en a accueilli beaucoup, est en train de fermer ses portes. Angela Merkel qui a fait ce qu'il fallait est en train d'en payer les conséquences et partout on construit des murs. Pourtant, dans un passé pas si lointain, de nombreux peuples européens, à commencer par les Tessinois, ont aussi été contraints de quitter leur pays parce qu'ils avaient faim. Ce qui se passe actuellement est d'autant plus dramatique que tous les Syriens que j'ai rencontrés ne désirent qu'une chose : rentrer chez eux dès que le conflit sera terminé.

Propos recueillis par
Vincent Monnet et Anton Vos